



FORMATION DE FORMATEURS PRAP 2S



Durée :

98h en présentiel
sur 3 ou 4 semaines non consécutives,
21h en établissement



Prérequis :

Attestation de réussite du parcours d'autoformation @01001,
Capacités relationnelles, d'animation et d'expression



Nombre de stagiaires :

10 participants maximum



Lieu :

Charenton-Le-Pont



FORMATEUR PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ PHYSIQUE (2S – ALM*)



Public cible :

Formateurs d'établissements, d'organismes de formation, formateurs indépendants souhaitant proposer des formations à la prévention des risques liés à l'activité physique (PRAP) aux personnels des établissements des secteurs sanitaire et social.



Prérequis :

Attestation de réussite du parcours d'autoformation @01001, Capacités relationnelles, d'animation et d'expression Facultatif mais conseillé : Aisance avec l'outil informatique, Suivre préalablement une formation d'acteur PRAP 2S, Posséder un diplôme et/ou une expérience professionnelle en lien avec la certification visée.



Formateur :

1 Formateur en Prévention des Risques Professionnels, habilité par l'INRS



Objectifs :

- Élaborer un projet de formation-action PRAP intégré à la démarche de prévention de l'entreprise ou de l'établissement.
- Observer et analyser les risques liés à l'activité physique dans le cadre d'une situation de travail afin de proposer des pistes d'amélioration et de suivre leur mise en place.
- Observer, animer et évaluer une formation-action des salariés à la prévention des risques liés à l'activité physique.



Méthode pédagogique :

- Alternance d'exposés théoriques, travaux de groupes, études de cas issus de l'expérience professionnelle des participants, expérimentation de méthodes et outils, échanges sur les pratiques menées en situation réelle, en intersession.
- Documents du dispositif PRAP de l'INRS.
- Matériels pédagogiques spécifiques servant aux exercices d'application pratique.
- Organisme de formation habilité PRAP 2S niveau 2 par le réseau prévention de l'Assurance Maladie-Risques professionnels/INRS disposant d'un formateur de formateurs PRAP 2S certifié par l'INRS.



Evaluation et validation:

La présence du stagiaire sur l'intégralité de la formation est un point incontournable pour la validation de celle-ci

- Réussite aux trois épreuves certificatives :
 - Réalisation et présentation d'un préprojet de formation-action à la prévention des risques liés à l'activité physique.
 - Analyse d'une situation de travail, au regard de l'activité physique.
 - Conception et animation d'une séquence de formation-action à destination des salariés dans le cadre de son projet de formateur PRAP.
- Remise d'une attestation individuelle de fin de formation.



Certification :

Le candidat ayant satisfait aux exigences des épreuves certificatives se voit recevoir le certificat de formateur PRAP Sanitaire et Social valable 36 mois.

* Accompagnement de La Mobilité de la personne aidée, en prenant soin de l'autre et de soi.

PROGRAMME ET CONTENU DE LA FORMATION

THÈME COMPÉTENCES VISÉES	CONTENU
ACCEUIL	Présentation de la formation : participants et attentes, objectifs, programme et organisation
C1 Élaborer un projet de formation-action PRAP intégré à la démarche de prévention de l'entreprise ou de l'établissement	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner l'entreprise ou l'établissement dans sa démarche de prévention et dans l'évaluation et l'expression de ses besoins de formation-action PRAP • Élaborer un projet de formation-action PRAP en tenant compte de la spécificité • Mobiliser les différents acteurs et assurer la promotion d'une formation-action PRAP.
C2 Observer et analyser les risques liés à l'activité physique dans le cadre d'une situation de travail afin de proposer des pistes d'amélioration et de suivre leur mise en place	<ul style="list-style-type: none"> • Analyser les risques liés à l'activité physique d'une situation de travail, dans le but de proposer des pistes d'amélioration • Déterminer d'éventuelles pistes d'amélioration (techniques, organisationnelles et humaines) permettant de supprimer ou réduire les risques identifiés • Construire un plan d'action d'amélioration des conditions de travail en rapport avec le projet de prévention de l'entreprise ou de l'établissement
C3 Organiser, animer et évaluer une formation-action des salariés à la prévention des risques liés à l'activité physique	<ul style="list-style-type: none"> • Concevoir et organiser une formation-action PRAP • Animer une séquence de formation en prenant en compte les caractéristiques d'un public adulte en formation • Utiliser différentes méthodes d'évaluation • Assurer ou faire assurer la gestion administrative d'une session de formation action PRAP • Construire des argumentaires en faveur de l'accompagnement de la mobilité et des choix des aides techniques • Décliner les déplacements naturels en mouvements élémentaires et guider l'analyse d'une situation d'accompagnement
BILAN	Tour de table, évaluation de la formation, atteinte des objectifs pour chacun, axes d'amélioration, suggestions, remise des attestations